

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2023/10/03-04-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 3 octobre 2023, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire exceptionnelle du 28 septembre 2023 relatif à la demande d'accréditation du diplôme d'Etat d'audioprothésiste à compter de l'année universitaire 2024 / 2025,

Considérant que l'avis rendu par la Commission de la formation et de la vie universitaire exceptionnelle du 28 septembre 2023 relatif à la demande d'accréditation du diplôme d'Etat d'audioprothésiste à compter de l'année universitaire 2024 / 2025 est favorable ;

DECIDE :

OBJET : Demande d'accréditation du diplôme d'Etat d'audioprothésiste à compter de l'année universitaire 2024 / 2025

Le Conseil d'administration se prononce en faveur de la demande d'accréditation de l'établissement pour la délivrance du diplôme d'Etat d'audioprothésiste, à compter de l'année universitaire 2024 / 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 22

Membres représentés : 7

Fait à Marseille le 3 octobre 2023,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

